Vingt-deuxième Année. — N° 27
Prix du numéro : 10 centimes.

Dimanche 7 Avril 1907
Bureaux : Rue de la Serre, 58.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois :
Suisse	Fr. 6»—	Fr. 3»—
Union postale	» 12»—	» 6»—

Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds
On s'abonne a tous les bureaux de poste.

ANNONCES
suisses 20 c., offres et demandes de place 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

La question du contrôle anglais

On nous écrit de Birmingham, le 2 avril :

Mon renseignement, que vous avez communiqué aux intéressés dans votre numéro du 28 mars écoulé, qu'un poinçon spécial ne portant pas le mot « Foreign » venait d'être adopté pour les boîtes de montres de provenance étrangère, est confirmé officiellement.

Le gouvernement anglais propose d'assimiler immédiatement les marques prescrites par le « Merchandise Marks Act, 1887 » à celles prévues par le « Hallmarking of foreign Plate Act, 1904 ». En effet, d'après le système actuellement en vigueur et vu la décision de la Cour d'appel du 30 novembre 1906 déclarant que toutes les montres sont du « plate », à savoir des matières d'or et d'argent, les mêmes boîtes devraient recevoir, en plus des marques de la loi de 1887, celles établies par la loi de 1904.

D'après les mêmes sources, la reconnaissance éventuelle de poinçons de contrôle étrangers par le Royaume-Uni doit être considérée comme définitivement écartée et la seule chance qu'il y ait encore d'en revenir au statu quo ante, soit au régime accepté avant le jugement de la Cour d'appel, est dans une issue favorable du recours actuellement pendant devant la Chambre des Lords. On doit savoir, en Suisse, ce qu'il faut penser de cette éventualité.

L'attention des gouvernements intéressés va donc se porter, du côté anglais sur le sort des stocks existant actuellement au Royaume-Uni : du côté suisse, sur un délai à obtenir pour l'entrée des montres en cours de fabrication en Suisse.

En tout état de cause, on peut donner, aux fabricants suisses, le conseil formel de ne plus rien mettre en fabrication qui ne soit d'accord avec les prescriptions anglaises.

La suppression du port-franc de Vladivostok

La perspective de voir le port franc de Vladivostok supprimé, cause quelque inquiétude au monde des affaires, qui désirerait être fixé sur un certain nombre de points.

Le Secrétariat général de la Chambre cantonale, est en mesure de donner les renseignements suivants, sous forme des questions qu'il a posées sur la demande d'intéressés et des réponses qu'il a reçues de source autorisée.

I. La nouvelle de la suppression du port-franc de Vladivostok est-elle exacte?

Réponse :

Dans la déclaration ministérielle faite dans la séance de la Douma de l'Empire du 6/19 de ce mois figure, parmi les nombreux projets de loi élaborés par le ministère, aussi celui de l'abolition du port-franc de Vladivostok. Tous ces projets seront imprimés et distribués aux membres de la Douma.

II. Dans l'affirmative, s'écoulera-t-il un délai entre la décision définitive et sa mise en application. Quelle est la date supposée de l'application des nouveaux droits?

Réponse :

On ne sait pas encore quand et de quelle manière le dit projet sera discuté par la Douma.

III. La mesure aura-t-elle un effet rétroactif, dans ce sens que les marchandises qui seront de Vladivostok, auraient à payer les droits nouveaux; ou seront-elles simplement astreintes à l'apposition d'une marque d'identité?

Réponse :

Il n'est guère probable que la nouvelle loi ait un effet rétroactif. Les marchandises qui seront à Vladivostok n'auront pas à payer les droits nouveaux.

IV. Quelle est la situation qu'auront les maisons ayant leur siège à Kharbine? devront-elles payer les nouveaux droits et leur conseille-t-on d'envoyer leurs marchandises à Vladivostok avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits?

Réponse :

La situation des maisons ayant leur siège à Kharbine restera probablemnnt, au moins pour le moment, la même qu'actuellement. Avant la fermeture du port-franc de Vladivostok ces maisons auront toujours la possibilité d'expédier leurs marchandises à cet endroit.

V. Quels droits seront appliqués, sont-ce les droits russes actuels?

Réponse :

Il est possible que la Douma accorde, au moins pour les premiers temps, certaines facilités au commerce, en n'appliquant pas en entier aux machandises importées de l'étranger le nouveau tarif douanier russe, entré en vigueur le 16 février (1er mars 1906).

Lors de l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier russe, toutes les marchandises se trouvant dans les différents bureaux de douane de l'Empire, ont encore été dédouannés d'après l'ancien tarif.

Les marques de fabrique et le nouveau projet de loi français

Du *Moniteur de l'industrie horlogère française :*

La propriété industrielle, c'est-à-dire les droits que possède tout auteur sur ses conceptions industrielles nouvelles, est protégée en France par les marques de fabrique régies par la loi du 23 juin 1857, plusieurs fois complétée par des dispositions postérieures. Bien que modifiée à diverses reprises, cette réglementation est loin d'être parfaite ; elle est, au contraire, l'objet de critiques vives et justifiées, dont le Parlement s'est maintes fois fait l'écho sans parvenir pourtant à donner à la question une solution définitive et satisfaisante.

Emue, à juste titre, de la situation incertaine créée au propriétaire de la marque, dont le droit peut être contesté après le dépôt par un tiers prétendant avoir, depuis longtemps et antérieurement à cette formalité, fait usage de la marque, la Commission technique de l'Office national de la propriété industrielle a voulu apporter un remède efficace à cet état de chose ; c'est dans ce but qu'elle a préparé un projet de revision de la loi de 1857, projet qui a été déposé tout récemment sur le bureau de la Chambre par le ministre du commerce.

Dans le système actuel, créé par la loi de 1857, le dépôt de la marque au greffe du tribunal de commerce est purement *déclaratif de propriété*, c'est-à-dire qu'il ne confère pas au déposant la propriété irrévocable et définitive de sa marque, il ne le met pas à l'abri de toute revendication, il se borne à établir, à son profit, une présomption de propriété, utile seulement au cas où il veut poursuivre correctionnellement les contrefacteurs, alors que sans le dépôt il ne peut

invoquer que l'article 1382 du Code civil, obligeant à une réparation quiconque a causé préjudice à autrui. Mais, par cela même que le dépôt ne constitue qu'une simple formalité, qu'il ne crée aucun droit de propriété, le déposant n'est jamais certain d'exploiter, sans trouble, la marque qu'il a créée. Au moment même où il s'abandonnera dans une illusoire sécurité, s'élèvera soudainement devant lui un inconnu, n'ayant jamais effectué de dépôt et qui revendiquera des droits sur la marque qu'il dira sienne et dont il alléguera l'usage antérieur au dépôt. Ces contestations sont très fréquentes et entraînent des procès innombrables qu'une bonne réglementation aurait dû éviter.

La législation allemande tente de parer aux objections faites au système français : le dépôt n'est plus une formalité, c'est un acte *attributif de propriété* qui crée un droit absolu et inattaquable au profit de celui qui l'a effectué. Ce système, pourtant, est loin aussi d'être à l'abri de toute critique, parce qu'il est en effet trop absolu : les droits des tiers acquis par un usage prolongé sur une marque sont anéantis à jamais par le dépôt, parfois frauduleux, de cette marque effectué par une personne de mauvaise foi.

Les Anglais ont compris ces inconvénients et le système qu'ils ont adopté y remédie dans une certaine mesure. Le dépôt d'une marque, tout d'abord *déclaratif de propriété*, ne devient *attributif de propriété* qu'après un délai de cinq ans, qui permettra aux tiers lésés de revendiquer leurs droits. Le délai expiré, si aucune réclamation n'a été présentée, le déposant acquiert un droit absolu et définitif sur la marque enregistrée.

Le nouveau projet de loi s'inspire de ces deux systèmes modifiés dans un sens plus équitable, réservant les droits de celui qui a utilisé le premier la marque de fabrique, bien que par suite d'une négligence inexcusable il n'ait pas fait valoir ses droits dans le délai de cinq ans pour ce imparti.

Notre nouveau projet conserve le système français actuel modifié à l'exemple de la législation anglaise ; le dépôt est donc tout d'abord déclaratif de propriété, un délai de cinq ans est accordé aux personnes qui prétendent avoir des droits à exercer et ce n'est qu'à l'expiration de ce délai que le dépôt, n'ayant fait l'objet d'aucune contestation, devient attributif de propriété. Ces dispositions pourtant, et c'est ce qui les distingue de la législation anglaise, ne ruinent pas complètement les droits du premier occupant qui a négligé de les revendiquer pendant le délai de cinq ans ; s'il justifie de la priorité d'usage, il a droit au bénéfice de la possession personnelle, bénéfice non susceptible d'extension directe ou indirecte.

A côté de ces dispositions, le nouveau projet prévoit l'établissement d'un dépôt unique et central, et il augmente de cinq années la durée de validité du dépôt qui est ainsi porté à 20 ans et peut être indéfiniment renouvelé par période de vingt ans au moyen d'un nouveau dépôt.

Ce système, moins clair mais plus juste que le système anglais, est un progrès réel sur les anciens textes législatifs et il est de nature à empêcher les fraudes et manœuvres déloyales de toute sorte qui s'exercent aujourd'hui à l'abri de toute répression.

Société des Fabricants d'horlogerie de Bienne

On nous communique que le Comité de cette société a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Robert Vogt.
Vice-Président : M. Arthur Huguenin.
Secrétaire : M. W. Brandt.
Caissier : M. Fritz Favre.

Le cannibalisme commercial

Tels sont les mots qui ont été prononcés à la dernière réunion de la « National Association of Goldsmiths », tenue à Brighton, le mois dernier, pour désigner le commerce de détail fait par les fabricants et les grossistes.

« Nous sommes, dit l'orateur, en présence de la question si importante du commerce de détail fait par les fabricants. C'est malheureusement un mal qui existe dans toutes les parties du monde. Il se développe rapidement sur le continent, on le trouve en Amérique, et il cause un grand dommage dans les colonies aussi bien que chez nous. C'est là une de ces questions dont la solution dépend d'une action sérieuse et bien étudiée — une action collective qui doit considérer la protection des droits du détaillant et, en même temps, respecter ceux du grossiste de bonne foi. Le fabricant et le détaillant ont chacun leur sphère, et je ne peux comprendre pourquoi le fabricant recherche la clientèle du public. Le fabricant qui fait le commerce de détail se livre à une sorte de « cannibalisme commercial ». Un vieux proverbe dit que « les chiens ne se mangent pas entre eux ». Il y a aussi cette ballade :

D'ordinaire, pour dîner, ils se mangeaient l'un l'autre.
Qu'importe ? Le plus dur survivait.

» Mais c'est là la loi du désert, non du monde civilisé. De plus, on ne se bat plus pour se manger. La lutte a changé de nature. Ce n'est plus toujours le plus fort qui survit, mais le plus habile. Assurément la loi de Darwin s'applique à la vie commerciale, mais la lutte est soumise à certaines règles. Dans les pays civilisés, on a pris l'habitude de protéger les faibles contre les forts — et de protéger les négociants et le public contre la mauvaise foi et la fraude. L'épicier ne peut vendre de la margarine pour du beurre, le bijoutier ne peut vendre du doublé pour de l'or. Si la loi de Darwin gouvernait le monde civilisé, comme certains le voudraient, il n'y aurait ni civilisation, ni lois régissant le commerce. Aujourd'hui la lutte ne se produit plus entre individus, mais entre groupe d'individus. Telle est aujourd'hui la forme que prend la lutte pour la vie. Voilà ce que chacun doit comprendre, et voilà pourquoi il faut s'unir et s'organiser. L'organisation est le seul moyen pour le commerce de détail de se protéger contre les déloyales attaques qui ne savent pas se tenir dans leur sphère légitime et empiètent sur celle du détaillant.

» Les détaillants ont un autre ennemi non moins dangereux. Je veux parler de la concurrence qu'ils se font entre eux. Et le remède à ce mal, c'est encore l'organisation. Il y a des détaillants qui nettoient des montres pour quelques pences, d'autres qui vendent des montres pour des prix ridicules, etc. Il en est de même pour les articles de bijouterie et d'orfèvrerie. Les horlogers-bijoutiers sont des concurrents, mais ils sont aussi des hommes instruits et bien élevés, et il n'y a aucune raison pour qu'ils ne vivent pas en de bons termes. Puisque les ouvriers qui, eux aussi, ont à lutter entre eux, pour gagner leur vie, peuvent former des associations puissantes, pourquoi des hommes instruits comme les horlogers et les bijoutiers, n'agiraient-ils pas de même. Certains disent que le remède est dans l'appui de la loi, mais, précisément, le Parlement et les candidats au Parlement ignorent les individualités et ne respectent que les corps organisés et puissants.

Centenaire de Ferdinand Berthoud

Le Comité franco-suisse pour l'exécution de deux bustes Ferdinand Berthoud, à l'occasion du centenaire de son décès, communique que le total des souscriptions au 31 mars 1907 est de *fr. 5152.25*.

Un voyage en Suisse

Il y a deux ans, à propos d'un voyage entrepris par des horlogers-bijoutiers anglais en Suisse, je demandais pourquoi leurs confrères français ne suivraient pas un tel exemple. Pour mettre à exécution un tel projet cette année me semble très bien choisie ; en raison des fêtes qui auront lieu à Berne, pour la remise au gouvernement fédéral du buste de Ferdinand Berthoud.

La date de ces fêtes n'est pas encore fixée. Vraisemblablement, elles auront lieu en juillet, c'est-à-dire à une époque très propice aux déplacements en Suisse. On réglerait les étapes du voyage, de façon à se trouver à Berne, pour ces fêtes.

Dès le prochain numéro du *Moniteur*, je publierai un projet de voyage, avec la durée et le prix. Bien entendu, il faudra que le plaisir et l'étude trouvent place.

On visiterait Besançon, Morteau, Villers-le-Lac, etc., puis la Suisse, et, au retour qui aurait lieu par Genève, on pousserait jusqu'à Cluses. De la sorte, les voyageurs visiteraient tous les centres horlogers des deux pays et ils verraient de merveilleux pays — tout cela, sans perdre de temps et sans dépenses inutiles.

La Chambre syndicale des détaillants de Paris sera fort sympathique à ce projet, puisqu'elle le recommande dans son dernier bulletin de la façon suivante :

Un voyage aux pays horlogers

L'horlogerie, en ces dernières années, a subi des modifications très importantes : à la fabrication dans les ateliers familiaux a succédé la fabrication mécanique où toutes les pièces de la montre sont faites automatiquement par des machines dont nous n'avons qu'une idée très imparfaite.

De tous les pays, les horlogers-bijoutiers s'organisent chaque année pour faire des voyages dans les centres horlogers et visiter ainsi en commun ces usines qui déversent actuellement dans la circulation plusieurs centaines de montres par jour.

Ne pouvons-nous pas, comme les horlogers des autres pays, organiser un voyage d'étude pour visiter la région horlogère de Besançon, ainsi que les centres principaux de la Suisse, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, St-Imier, Genève.

Vu la concentration de ces villes industrielles, ce voyage peut se faire rapidement et économiquement.

J'espère que cette idée sera approuvée par quelques confrères.

D. Pernin.

A la semaine prochaine, des détails plus complets sur ce voyage qui, je l'espère, réunira un grand nombre de voyageurs.

Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie.

Le tunnel sous la Manche

Il vient de s'ouvrir à Londres, dans la salle de réunions de la « Tribune », une intéressante exposition concernant la construction du tunnel sous la Manche. Un grand modèle montrant les diverses couches traversées par le tunnel, et qui était dernièrement exposé au Parlement, sera le clou de cette exposition, qui comprend aussi un grand nombre de cartes, de plans, d'illustrations de tous les détails de la construction, des échantillons des pierres calcaires qui composent le fond et d'autres objets d'un intérêt rétrospectif, concernant le commencement de la construction du tunnel en 1882.

Deux fois par jour, d'éminents orateurs, avec des projections lumineuses, expliqueront aux visiteurs le grand travail, et parleront en faveur du projet. Enfin, chaque visiteur, avant de sortir, sera invité à faire connaître son avis favorable ou défavorable, ou neutre, au moyen du psephographe, la machine à voter de M. Eugène Boggiano.

La « Tribune » publie, en même temps que l'annonce de cette exposition, un article éditorial et un article spécial de M. Perris, son foreign éditor, l'apôtre bien connu de la paix universelle, dans lequel il repousse, une fois de plus, la chimère de l'invasion.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS

Enregistrements.

Cl. 64, n° 37140. 4 juillet 1906, 6½ h. p. — Dispositif de fixation des mouvements de montres. — *Joseph Héring*, horloger, Solliat (Val-de-Joux, Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 64, n° 37141. 21 juillet 1906, 7 h. p. — Système de boîtier pour montres. — *Alfred Richert*, négociant, Besançon (France). Mandataire : Herren & Guerchet, Genève.

Cl. 65, n° 37142. 17 avril 1906, 7¾ h. p. — Dispositif pour couper le courant aux horloges électriques avec ancre oscillant. — *Charles Schwan*, horloger, Alexandrinenstrasse 108, Berlin (Allemagne). Mandataire : H. Kirchhofer ci-devant Bourry-Séquin & C°, Zurich.

Radiations.

Cl. 64, n° 4821 avec n° 4821/115. Perfectionnement apporté aux mécanismes de chronographes-compteurs.

Cl. 64, nº 29464. Boîte de montre.
Cl. 64, nº 29717. Tige en métal ordinaire pour charnière des boîtes de montres.
Cl. 64, nº 41939. Mouvement pour montre, à balancier visible.
Cl. 64, nº 31940. Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure.
Cl. 64, nº 32057. Boîte de montre.
Cl. 64, nº 32459. Mécanisme de transmission instantanée dans les chronographes-compteurs de minutes.
Cl. 64, nº 36527. Montre à remontoir perfectionnée.
Cl. 65, nº 20948. Horloge électrique indépendante.
Cl. 65, nº 32461. Table de travail pour pierristes.
Cl. 65, nº 35345. Cadran pour pièces d'horlogerie.

Correspondance particulière

On nous écrit de Granges, 3 avril:

Honoré Monsieur,

Depuis environ 25 ans actif dans la fabrication des balanciers cylindres, je fais la remarque ces dernières deux années que cette partie de l'horlogerie tend à disparaître, de même que le pivotage cylindre et roskopf.

La plupart de nos fabricants d'horlogerie se procurent actuellement les pivotages finis en France, pas meilleur marché ni mieux que ceux qu'ils pourront avoir en Suisse.

Si cela continue ainsi, nous n'aurons dans peu de temps plus de pivoteurs cylindres en Suisse et les fabricants de balanciers se verront dans la nécessité d'entreprendre autre chose.

Ne serait-ce pas le moment de rendre attentifs les fabricant d'horlogerie à cet inconvénient et peut-être le patriotisme les obligera-t-il de faire faire de nouveau les pivotages en Suisse; actuellement il y a encore suffisamment d'ouvriers, mais dans quelques années on n'en trouvera plus.

Je me permets de vous signaler le fait et cela me ferait plaisir si vous mentionnez la chose dans la *Fédération horlogère*.

Avec considération,

AD. WYSS.

Nouvelles diverses

Fabrique de pierres fines. — L'industrie de la pierre fine qui, jusqu'à ces derniers temps, était surtout concentrée dans quelques régions du canton de Vaud, émigre de plus en plus dans les centres de l'horlogerie. On annonce que M. Huguenin-Perret, autrefois fabricant de pierres fines à Lucens, actuellement à Tramelan-dessus, fera construire, dans le courant de cet été, dans cette dernière localité, une fabrique de pierres fines pouvant occuper une centaine d'ouvriers.

Fermeture des magasins le soir. — La Société des Intérêts généraux du Commerce du Locle, s'inspirant de ce qui a été fait l'année dernière, envoie aux négociants une circulaire les consultant sur l'heure de fermeture qu'ils préconisent pendant la saison d'été, à partir du 15 mai jusqu'au 30 septembre.

Certains négociants sont décidés à adopter l'heure de fermeture de 8 heures; d'autres s'en tiennent à 8½ heures. Il est donc probable qu'il n'y aura pas uniformité cette année encore.

Une fois que la consultation sera terminée, la Société des intérêts généraux fera, à ses frais, des publications dans la *Feuille d'Avis*, pour donner la liste des magasins fermant à 8 heures et celle de ceux qui auront adhéré à 8 heures et demie.

Immigration canadienne. — Le développement du Canada s'accentue tous les ans. Cette année 215.000 personnes sont entrées au Canada et la plupart y sont restées. Voici les éléments de l'immigration:

Royaume-Uni	98.257	personnes
Etats-Unis	63.781	—
Continent de l'Europe	53.875	—

Comme on le voit, le chiffre est formidable. Si l'on y ajoute les naissances, on voit que les progrès sociaux du pays sont excellents. Malheureusement, toute médaille a un revers. Les Canadiens de l'Est se plaignent du développement des régions de l'ouest vers lesquelles se dirige le flot humain qui envahit la contrée et qui entraine à sa suite un grand nombre de travailleurs des autres parties du pays.

Réclamations concernant la distribution du journal

Les abonnés de la «Fédération horlogère» qui auraient une réclamation à formuler au sujet de la distribution, sont priés de l'adresser au ***bureau de poste respectif*** *et non à notre Administration, chaque bureau recevant régulièrement le nombre d'exemplaires à sa liste d'abonnés.*

☛ *La poste étant responsable de la distribution du journal, n'admet d'autres réclamations que celles faites* ***directement*** *par l'abonné auprès du bureau qui le dessert.*

Cote de l'argent

du 6 avril 1907

Argent fin en grenailles . . . fr. 116.— le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . . . fr. 118.— le kilo.
Change sur Paris . . . . . fr. 100.17½

PAUL DITISHEIM
Fabrique « DITIS »
9 bis, Rue du Parc, à **La Chaux-de-Fonds**
Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

MONTRES ULTRA PLATES DE TOUT FORMAT. — MONTRES DÉCORÉES.
MONTRES-BIJOUX. — PETITES MONTRES, ANCRE ET CYLINDRE.
CHRONOMÈTRES A BALANCIER GUILLAUME. — MONTRES COMPLIQUÉES
☛ *Prix généraux annuels de l'Etat à l'Observatoire de Neuchâtel* ☚
1897, 1898, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906.
H 877 C 408

ACHAT AU COMPTANT ☚
Montres or, argent et métal genres anglais aussi montres arg. et or avec cuv. mét., de 12 à 20 lig., **lots de liquidation**; payement chez notre banquier, à la Chaux-de-Fonds. H 1766 C 566
Offres à **M. Harrinson & Cº** Norton street **Liverpool**

La maison **Lucien Deleule**
de **Morteau** (France)
a toujours un assortiment de montres cylindre extra-plates, cadrans métal, en boîtes variées, tels que:
Acier mat, bleue, dorée mat, guillochée, vieil argent, vieil argent artistique, damasquinées, etc.
H 2582 C Prix avantageux. 341

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE
Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Crédits documentaires. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Achat, vente et garde de titres. — Location de coffres-forts. — Encaissement de coupons. — Avances sur titres. — Emission de billets de dépôt 4 % à 1, 2 et 3 ans et 3¾ % à 5 ans. — Prêts hypothécaires et sur cédules. — Lettres de crédit. — Service d'épargne. — Dépôts jusqu'à fr. 1000 4%, de fr. 1000 à 5000 3¾ %.
La Banque émet aux meilleures conditions des chèques sur toutes les places étrangères. H 804 C 1346

Entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages
Qualité soignée. Derniers avancements.
132 RUEDIN & Cie H 357 D
Fabrique d'Horlogerie de Delémont

FABRIQUE DE BOITES ARGENT ET GALONNÉES
J. Meier & Cie, St-Imier
Installation moderne H 214 J 79
Boîtes en tous genres
Spécialité de genres lentilles extra plates
Prompte et sérieuse exécution. — Téléphone.

Fabrique d'ébauches et finissages
J. Méroz, Travers
Procédés mécaniques perfectionnés. — Interchangeabilité
159 Grande variété en pièces à clef et remontoir H 2485 N

Les bureaux, comptoir et domicile

de J.-H. HASLER

fabricant de quantièmes

H 2536 C sont transférés dès ce jour 334

Rue de la Paix, 89

DÉCORATION ET POLISSAGE
de boîtes argent

Fabrique d'horlogerie faisant sa boîte offre locaux et force motrice à de favorables conditions à personne sérieuse qui s'installerait pour la décoration et terminage des boîtes argent. H 3327 N

Affaire sérieuse et d'avenir pour personne du métier et capable.

Adresser les offres sous **H 3327 N** à **Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.** 938

AVIS

W. ROSSKOPF & Cie Brevet 34030 — W. ROSSKOPF & Cie Brevet 34030

Le soussigné, **C. Meyer-Graber,** fabricant d'horlogerie, a l'honneur d'informer Messieurs les négociants en horlogerie et Messieurs les fabricants, qu'il a repris l'actif et le passif marque de fabrique comprise, de la Société en nom collectif **W. Rosskopf & Cie.** H 4183 C 150

Il les rend attentifs au fait qu'il a seul le droit d'utiliser ce nom et la marque **W. Rosskopf & Cie** et qu'il n'a donné ni mandat ni procuration à aucune personne pour traiter des affaires en son nom.

A La Chaux-de-Fonds, le 29 janvier 1907.

C. Meyer-Graber.

Kaiser & Co, Berne
Maison spéciale pour installation de bureaux

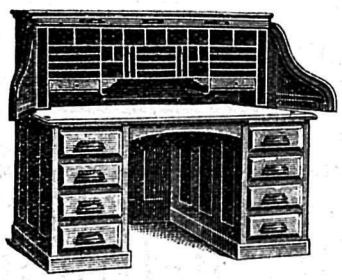

Toujours en magasin prêt à livrer plusieurs centaines de tables à écrire, pupitres à jalousie roulantes, pupitre droits, tables de bureau, chaises, armoiries, etc..., etc...

Confection extra et entreprise de toute une installation suivant plans.

Fabrique de 1er ordre. Qualité insurpassable. Garantie. Prix très bon marché. Premières références. H 687 C 86

Catalogue illustré envoyé sur demande.

Décors sur boîtes acier

Anton Münch

Rue Neuhaus, 12
Bienne

Spécialité : **Genre damasquiné**

Haute nouveauté Bl 489 Y 484

Travail prompt et soigné à prix très avantageux

Les montres
VALIDA

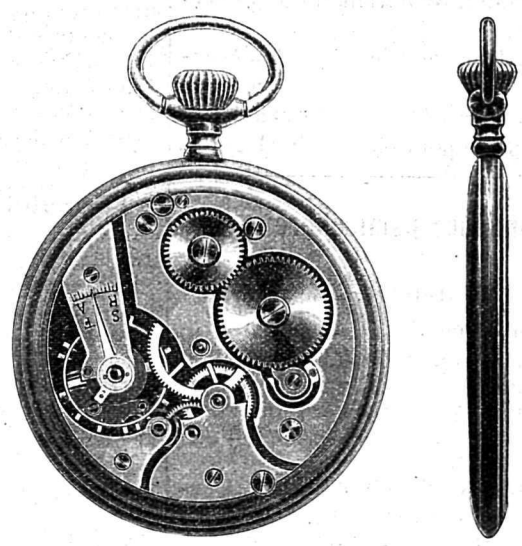

dont le calibre a été perfectionné donnent d'excellents résultats. Elles sont les meilleures et les moins chères de toutes les montres plates à ancre. H 1542 C 374

Demander échantillons et tarifs à

MM. LIPMANN FRÈRES
à BESANÇON

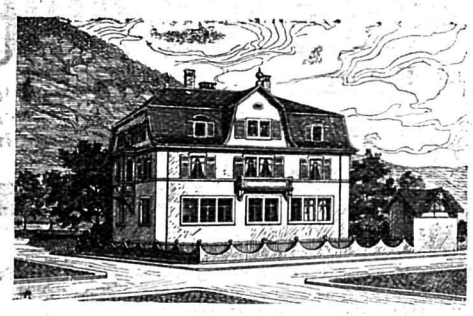

FABRIQUE

de

Cadrans métalliques

E. BARBEZAT-JUVET

Fleurier (Suisse)

Spécialité de Cadrans métal bosses émail flinquées
CADRANS PASSE-PARTOUT
pour montres extra-plates

Fonds variés

Modèles déposés

Médaille d'argent, Paris 1900

Prix modérés (H 2458 N) 145 **Téléphone.**

Une maison d'horlogerie spéciale, possédant une bonne réputation, avec ancienne clientèle,

désire remettre cette fabrication

à une personne sérieuse et très capable, pour la continuation.

Etant une affaire assurée, de bon rapport, on n'exige pas un grand capital, si la personne possède une bonne réputation.

Offres sous chiffres **Bl. 459 Y. à Haasenstein & Vogler, Bienne.** 354

E.D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 1303 C 176

Plaques turques
Pitons Breguet
H 1799 C tous genres 242

FRITZ GRANDJEAN
LE LOCLE

Modèles
pour l'industrie horlogère, fabriqués en spécialité d'après dessins ou esquisses; exécution irréprochable à prix très modérés. H 65 Y 12
Ad. Locher, Berne,
usine mécanique pr modèles.

Les fabricants d'une pièce
remontoir à calotte
se faisant en lépine et savonnette sont priés de donner leurs adresses sous chiffres **W 2343 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 426

Pour installer industrie horlogère
ou autre, à vendre, à des conditions exceptionnelles, dans un joli village du canton de Vaud une
maison neuve
spacieuse, bien élairée, avec jardin et verger, eau, lumière, force électrique dans la localité. S'adresser à **M. Albert Thévenaz,** rue Haldimand, **Yverdon.** H 22163 L 427

Jeune
employé de commerce
langue française et allemande, muni des meilleurs certificats de moralité et de capacité, cherche à se placer. Offres sous chiffres **X 1346 J** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 429

Magasin d'horlogerie-bijouterie
est à louer dans la Suisse française.
S'adresser sous chiffres **H 1419 F** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Fribourg.** 428

On demande
tout genre de montres pour
la Chine
Adresser offres détaillées avec prix s. chiffres **V 3238 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 431

Pour mécanicien
A remettre dans une localité importante un atelier de mécanicien bien installé et très complet. Place pour six ouvriers. S'adresser à **l'Etude Lambelet & Guinand, à Neuchâtel.** H 3407 N 391

600 MONTRES
A VENDRE
19‴ ancre, soignées. Boîtes métal frappes vieil argent, variées, couronnes or 9 k.
Garanties sérieuses.
Conditions et prix avantageux pour le bloc.
S'adresser sous chiffres **S 3057 C** à **Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.** 393

Wilsdorf & Davis
Horlogerie en gros
H 2031 C 279
Hatton Garden, 83, **London E. C.**
s'intéressent toujours aux **Nouveautés** pour l'Angleterre, les Colonies anglaises, les Indes, la Chine et le Japon.
Nous achetons par très fortes séries et entreprenons la vente exclusive de réellement bons articles, tout en garantissant un fort écoulement. Voyageurs et représentants dans tous les pays ci-haut indiqués. Ires références à disposition.

A vendre ou à louer
à **Bienne**, une **Fabrique** avec force et lumière électrique, eau et gaz, pouvant contenir une centaine d'ouvriers.
S'adresser à **Louis Müller & Cie, Fabrique „La Champagne", Bienne.** Bl. 475 Y 378

On offre à vendre
560 douzaines de finissages, dont le détail suit : 3 douz. 11 ½ l. rem. cyl. lép., 3 douz. 13 l. à cf. vach. échts faits., 18 douz. 13 l. rem. ancre et cyl., 60 douz. 13 l. à cf. vach., 28 douz. 14 l. rem. ancre et cyl., 26 douz. 14 l. ¾ pl. cyl. à cf., 12 douz. 15 l. rem. ancre Glashütte, 12 douz. 15 l. rem. ancre sav., 110 douz. 15 l. à cf. vach. et ¾ pl., 4 dz. 16 l. ¾ pl. cyl. à cf., 20 douz. 16 l. ancre rem. Glashütte, 12 l. 16 l. ébauches, 38 douz. 16 l. à cf. vach., 19 douz. 17 l. ¾ pl. cyl. à cf., 8 douz. 17 l. rem. cyl., 55 douz. 18 l. rem. ancre Glashütte, 1 douz. 19 l. ancre extra-pl. mouv. Robert, 3 dz. 19 l. ancre pivotés et sertis, 2 douz. 19 l. ¾ pl. ancre à cf., 21 douz. 19 l. rem. ancre sav., 25 douz. 19 l. ¾ pl. cyl. à cf., 66 dz. 19 l. rem. ancre, 10 dz. 20 l. ¾ pl. rem. ancre et à cf.
2 nouveaux calibres 13 et 14 l., 1 machine à sertir dernier système, entièrement neuve, 1 bon régulateur, 1 bureau neuf, banques, layettes, machines et outils d'horlogerie, etc., etc.
Conditions très avantageuses pour les finissages en bloc.
S'adresser à M. **Arthur Boillat, aux Breuleux,** pour tous renseignements. H 1323 J. 418

- AVIS -
Les intéressés sont avisés que dès à présent ils trouveront, aux meilleures conditions, un **stock complet** de
toutes les Pièces de rechange et Fournitures de la Fabrique de Fontainemelon
au Magasin de Fournitures d'Horlogerie **SANDOZ Fils & Co,** Rue Neuve 2, **La Chaux-de-Fonds.** H 2876 C 381

Association
Commerçant routiné aux affaires d'horlogerie, fabrication, achats et ventes, comptable expérimenté, possédant un certain capital, désire s'intéresser au plus vite dans commerce d'horlogerie de bon rapport. 414
Adresser les offres sous chiffres **K 3182 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** Discrétion assurée.

Comptable - Correspondant
est demandé pour le 1er mai dans fabrique d'horlogerie, à Bienne. Connaissance des langues française et allemande indispensable. — Offres sous **L 3184 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 415

Directeur de fabrication
demandé par importante **Fabrique d'horlogerie** pour époque à convenir. Gros gage et position d'avenir assurée à horloger énergique et capable de conduire la terminaison depuis le finissage.
Adresser offres écrites, avec indication des emplois analogues occupés et références, sous chiffres **N 3190 C,** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** Discrétion absolue garantie. 419

Nouveauté!
On offre à vendre une
montre ancre
19‴, brevetée, pouvant se fabriquer avec ou sans quantième. Cette nouveauté non connue sur le marché et **dont le succès est certain,** peut être mise en exploitation tout de suite. S'adresser sous chiffres **K 1250 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 396

A louer
pour bureau ou comptoir, de suite ou pour époque à convenir, 3 belles pièces au rez-de-chaussée, en face gare et nouvelle poste. — Chauffage central. 141
S'adr. au **Bureau Mathey-Doret, 70, rue Léopold Robert.** H 625 C

A remettre
pour cause de liquidation de succession
fabrique de
mouvements
de montres
d'ancienne réputation, en pleine activité. Ecrire sous **Fc 11812 X** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 423

Horloger - Technicien
ayant plusieurs années de pratique, au courant de divers syst. de fabrication
cherche place
Excellentes référ.
Offres sous chiffres O 1309 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 417

Horlogerie compliquée
Répétitions en tous genres
H 1890 C Spécialité de 277
chronographes 16 lignes
avec et sans compteur de minutes
Ernest Goy-Baud
Parc 81, LA CHAUX-DE-FONDS

Jeune commerçant
allemand, 26 ans, muni de certificats de premier ordre, connaissant l'horlogerie et fournitures d'horlogerie, ainsi que la comptabilité, correspondant parfaitement en langue française, anglaise et russe, cherche place dans fabrique d'horlogerie, commerce de fournitures d'horlogerie ou banque où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Prétentions modestes. S'adresser par écrit sous chiffres **Gc 3177 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 413

TERMINEUR
désire entrer en relation avec maison sérieuse, fournissant boîtes et mouvements en pièces 12-13 lig. cylindre.
Adresser offres sous chiffres **Bl 556 Y** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 416

CHEF DE FABRICATION
Horloger, habile visiteur-acheveur-lanternier pour montres ancre et cylindre simples ou compliquées, cherche place dans maison sérieuse.
Adresser offres sous chiffres **Rc 3196 C** à **Haasenstein & Vogler,** La Chaux-de-Fonds. 425

Boîtes et montres nacre
en tous genres
C. SCHORPP-VAUCHER
Temple allemand 87
255 **La Chaux-de-Fonds.** H 1808 C

Montres réveil
H 2916 C et 376
Montres 8 jours
L. Sandoz-Vuille
Le Locle

A remettre
pour cause d'âge et de santé, une des plus anciennes
fabrique de pierres
pour horlogerie. Bonne clientèle. Affaire avantageuse. Capital nécessaire env. fr. 20.000.
Offres s. chiffres **O 3192 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 420

La maison
Krämer & van Elsberg s. A.
livre ses spécialités : **COLOGNE s/Rhin**
Cadrans en Simili-Email
aux anciens prix qui sont plus avantageux que ceux en émail véritable.
Cadrans pour système Roskopf — Cadrans pour balancier visible
Fonds de boites avec sujets photographiés, etc. 267
Spécialité : **Cadrans avec dessins multicoloriés, exécution splendide**
H 1974 C Demander prix et échantillons TÉLÉPHONE
Représentant général pour la Suisse :
GEORGES ROSSELET
Bienne

Arbres de barillets
à tous degrés d'avancement
Tiges de remontoir ébauchées et finies. Pignons coulants, Roues d'angles, etc.
H 675 J **Décolletages en tous genres** 235

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE
ALLIMANN FRÈRES
Prix modérés **COURT** (Jura bernois) Exécution rapide

Fabrique nouvellement organisée, avec outillage moderne et bureau technique, cherche à entrer en relations avec maisons de gros pour l'étude et l'entreprise de calibres spéciaux.
Finissages, montres à différents degrés d'avancement ou montres finies, suivant convenances.
Adresser les offres sous chiffres T 3058 C à l'Agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 394

Fabrique de cadrans émail et métal
NYDEGGER-ARATA
Echantillons **BIENNE** Echantillons
Spécialité pour extra-plate et hauteur normale, grandes variations
En vue de nouvelles installations, la maison cherche relations sérieuses avec fabrique ou comptoir important, article bon courant et soigné. (Bi-Y) 1324

NOUS SOMMES ACHETEURS
de montres or, argent et métal bon marché, genre anglais, aussi **lots de liquidation**. Entreprendrait représentations de bonnes maisons et, si articles conviennent, les achèterions à compte ferme. H 3335 C 434
Les meilleures références à disposition.
MICHAEL BROS 17, Hatton Garden **Londres**

A remettre
de suite, à Genève, **Magasin d'Horlogerie-Bijouterie,** dans principale rue, avec ou sans marchandises, ancienne clientèle. H1716X 410
S'adresser à M. Boillat, 15, rue du Rhône, Genève.

Genre Russe
Montres argent, à clé, cherchées par maison en gros payant au comptant. 409
Adresser offres sous chiffres **D 3110 C à Haasenstein & Vogler, La Chx-de-Fonds.**

Jeune homme de 17 ans, allemand, de bonne éducation, actif et capable,
cherche place
dans une fabrique d'horlogerie pour se perfectionner dans le français. — Adresser offres sous chiffres C 3109 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 411

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODÈLES.
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ingr-Conseil
H 399 C 56

Quelle fabrique d'Ebauches
424
pourrait fournir :
600 finissages 17 l. lép. cyl. hauteur 27 douzièmes ;
600 finissages 17 l. sav. cyl. targettes américaines.
Adresser offres avec prix, sous chiffres S 3199 C, à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Jeune horloger allemand
cherche place pour fin avril ou plus tôt ; Suisse française préférée.
Prière d'adresser les offres sous Z. B. 3202 à Rudolf Mosse, Zurich. Za 6847 392

---

109 H 828 C

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Spécialités de quantièmes en tous genres
Alfred ROBERT
Rue Léopold-Robert, 51a
LA CHAUX-DE-FONDS
Quantièmes à aiguilles de 16 à 50 lig
Quantièmes double faces
Quantièmes à guichets automatique
Montre universelle
Montre double tours d'heures
Montre double faces
Montres sans aiguille
H 2035 C *Montres garanties.* 403

Jeune homme
actif et sérieux, connaissant à fond les parties de l'horlogerie, la lanterne, les jouages de boites et le terminage de la montre, ayant aussi fait la sortie et la rentrée de l'ouvrage, désire trouver place immédiate.
Adresser offres sous chiffres Y 3285 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 437

Pierristes, Sertisseurs
Attention ! !
Si vous désirez un perçage soigné, faites un essai chez nous, s. v. p. Nous perçons : spécialité de rubis, saphirs, grains chrysolites, gouttes, moyennes. — Centrages sans concurrence. Perçage de rubis.
J.-H. PFISTER-ZUBER
436 Aefligen (Berne) H3276C

Commis
Une maison d'horlogerie de la place demande un jeune homme comme employé de bureau. Correspondance française et allemande, anglaise si possible, et apte à faire voyages. H3330C
Adresser offres Case postale 955, La Chaux-de-Fonds. 432

Une fabrique d'ébauches du Jura-Bernois cherche pour entrer de suite un très bon
Limeur d'acier
et un
Visiteur
très capable, connaissant à fond les mises à l'heure par la tige, ainsi que le finissage.
Position assurée, av. forte rétribution.
Adresser offres, avec références, sous chiffres **A 1389 J à Haasenstein & Vogler, Bienne.** 441

Horloger-Rhabilleur
bien recommandé, habile, bien outillé, cherche occupation dans bonne maison, de préférence en Angleterre ou en Allemagne. Connaît la bijouterie. Hc11900X 435
Off. O. R. G., Poste rest., Genève.

A louer à St-Imier
pour le 1er juillet ou époque à convenir, un bel atelier de 12 fenêtres, avec chauffage central, lumière et force électrique, eau, etc.
On remettrait partie aussi et éventuellement un joli logement.
S'adresser sous chiffres **B 1397 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 440

Maison d'horlogerie, à BOMBAY, engagerait un
jeune Horloger
possédant si possible Diplôme d'une Ecole d'Horlogerie, et ayant travaillé un certain temps comme rhabilleur, habile et capable de rhabiller tous genres de montres, y compris pièces compliquées.
S'adresser, avec certificats et références de 1er ordre, à FAVRE-LEUBA & Cie, Versoix-Genève. H...X 433

Fabrication d'échappements
en tous genres 342
Spécialité en Système Roskopf et ancre fixe
JULES-HENRI BERTHOUD
DOMBRESSON

A vendre
6000 boîtes lépines, métal, 20 lig., polies unies, avec glaces et anneaux, ainsi que les fournitures nécessaires pour
Montres Voltmètres de poche.
S'adresser H 3294 C 438
Fabrique de Boîtes de montres
U. KULM, près Aarau.

Comptable-correspondant
Après avoir pendant 10 années consécutives occupé en Allemagne, dans grande maison de gros traitant exclusivement avec l'horloger, un poste de gérant, je cherche un nouvel emploi, de préférence à Bienne. Références de premier ordre.
Adresser les offres sous chiffres **BI 578 Y à Haasenstein & Vogler, Bienne.** 439

M. SOTNIK, Varsovie
Elektoralna, 28
Maison de représentation et commission
cherche de bonnes représentations. (H1791X) 443
Références en Angleterre, Suisse, Allemagne, Autriche-Hongrie, Varsovie (Commerzbank). Prière d'envoyer des offres avec catalogue et échant.

Employé de bureau
Jeune homme, marié, versé dans la fabrication d'horlogerie, achat et vente, correspondance, expédition, ainsi que tous travaux de bureaux, rompu aux affaires, actuellement dans maison de 1er ordre, désire changer de place.
Adresser offres sous chiffres **Fe 3352 C à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.** 445

Une fabrique importante d'ébauches et de montres cherche
Directeur commercial
qui aurait surtout à s'occuper de la vente des produits.
Place stable et bien rétribuée. Discrétion absolue.
Offres sous chiffres E 3351 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 444

FABRIQUE D'AIGUILLES
H 2599 N pour tous pays 196
CHs KAUFMANN, Fleurier
Successeur de Kaufmann frères
Maison fondée en 1850. Téléphone.

Importante maison de gros demande des offres de
Montres
pour l'Angleterre et les colonies, spécialement pour le Canada. 442
Adresser offres par écrit, sous chiffres D 3347 C, à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fds.

Horlogerie compliquée
RÉPÉTITIONS en tous genres
Automates Quantièmes Carillons
Spécialité de 17 lignes
Louis-Eug. Brandt
Parc, 74, LA CHAUX-DE-FONDS

GLORIA WATCH C°

SONVILIER SUISSE

Maison fondée en 1830

Maison à PARIS
122 Rue de Rivoli.

EXPORTATION & GENRES
POUR TOUS PAYS

SPÉCIALITÉ DE MONTRES
PLATES & EXTRA-PLATES

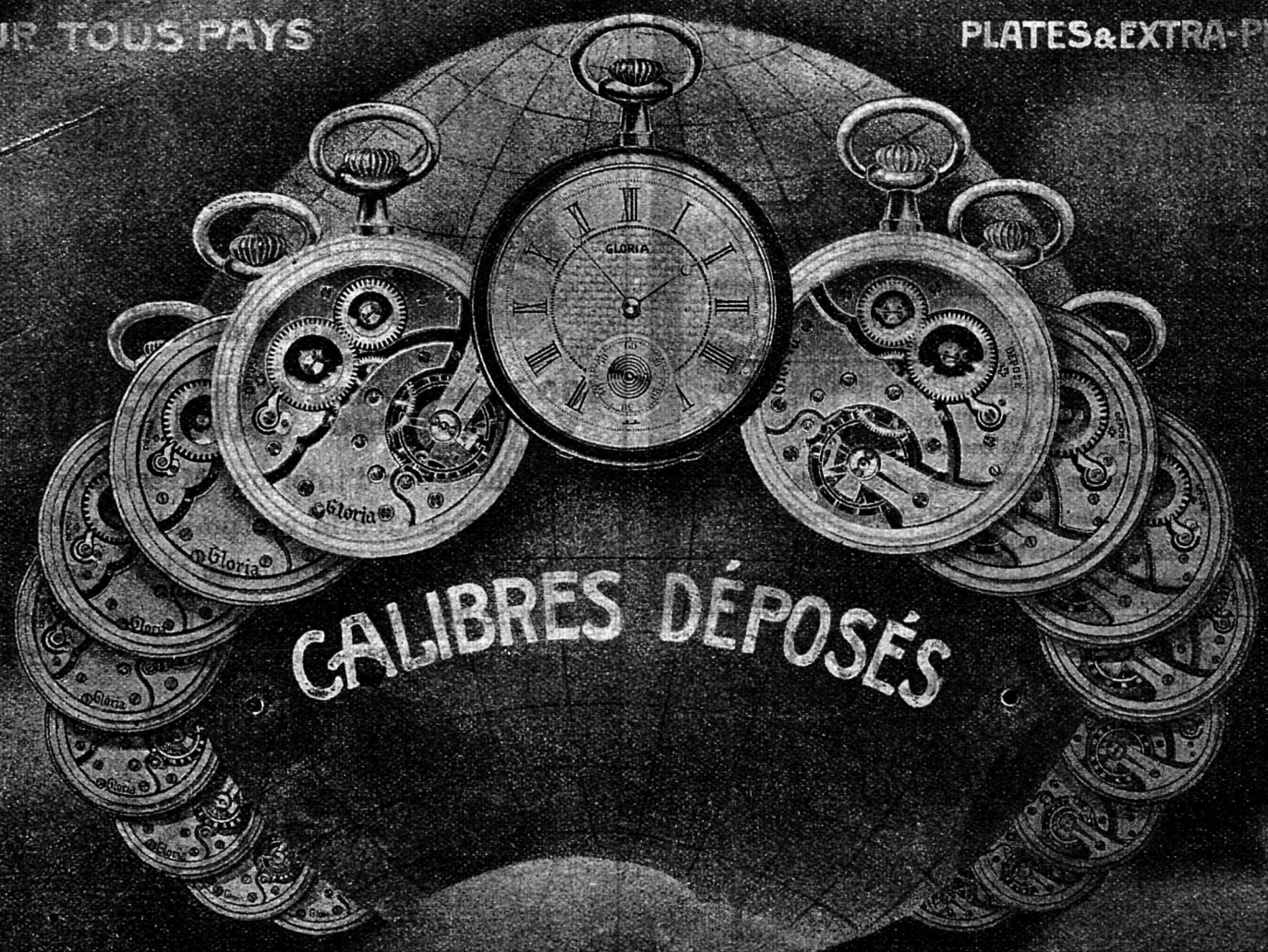

CALIBRES DÉPOSÉS

LES MONTRES GLORIA

sont GARANTIES comme RÉGLAGE
BIENFACTURE, ÉLÉGANCE, SOLIDITÉ,

se Fabriquent en tous genres
de boîtes & métaux

La Fabrique ne traite qu'avec maisons de gros et offre monopoles pour la vente exclusive de ses produits

A. Fiedler

Médailles au
Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

✻ Manufactures de Cartonnages ✻

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuel d'environ 400,000 cartons genres courants.

H 3058 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 745

FABRIQUE DE CADRANS METAL

EXPORTATION A. MAIRE SONVILLIER (Suisse)

FRAPPE EN TOUS GENRES
pour Fonds de Boîtes de Montres

Imitation „Eaux-fortes"

H 7944 J **NIEL VÉRITABLE** 1011

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme par Actions. — Directeur: J. PERLET.

Maison fondée en 1849

Usine hydraulique et électrique — Procédés mécaniques perfectionnés

Manufacture d'Ebauches et Finissages de 13 à 36 lignes

Pièces à Clef et Remontoirs en tous genres, Ancre et Cylindre, à Verre et Savonnettes

Systèmes en vue, demi-vue, couvre-rochets, Revolver, Bascule, etc., etc., à ponts et 3/4 platines

Spécialités: Remontoirs soignés Extra-plats à 28 et 22/12mes de hauteur totale

Ancre à Verre et Sav. en grandeurs 16, 17, 18, 18 1/2 lignes

Etude et entreprise de Calibres genres spéciaux

TÉLÉPHONE

LA FABRIQUE NE TERMINE PAS LA MONTRE

H 294 J 404

LA E. W. BLISS Co (PARIS)

de New-York et Paris

Siège en Europe
et
Usine succursale:

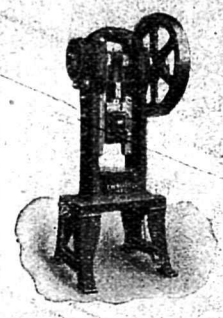

100 Boulevard Victor Hugo SAINT-OUEN (Banlieue de Paris)

a l'honneur d'informer Messieurs les fabricants d'horlogerie qu'elle est maintenant installée dans sa nouvelle usine moderne et spacieuse, et qu'elle a étudié une douzaine de types de presses spéciales à leur industrie. H 1727 L 446

Qui dit
BLISS
dit
Perfection

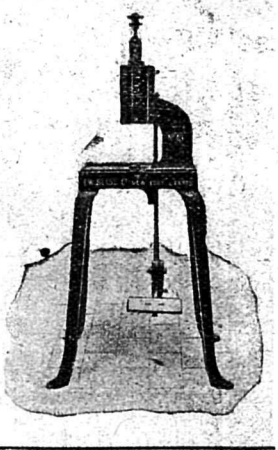

SANDOZ WATCH Co

Fabrique à St-Imier

Bureau de ventes à LA CHAUX-DE-FONDS

Montres **ULTRA-PLATES,** hauteur 18 douz.
PLATES, hauteur 26 douz.
Montres **10** et **19‴ Cassolettes**
Boîtes et emboîtages brevetés
Montres **19‴ plates**
Interchangeabilité garantie
Prix avantageux H 2037 C

Répétitions en tous genres
avec et sans chronographe
CHRONOGRAPHES-COMPTEURS
Ultra-plats, hauteur av. chr. 24 douz.
Idem **Extra-plats,** 16 à 19 lignes.
Idem **Hauteur normale.** 399

Marques déposées:
PEPITA
PAPILLON
PRIMEVÈRE
OPERA
ONYX

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (R. Haefeli & Cie), **Chaux-de-Fonds.**